

Autorisation de droit à l'image

Evènement à ESCP

Dans le cadre de l'évènement auquel vous participez, ESCP peut être amené à réaliser ou faire réaliser des photographies ou des vidéos des Participants.

Ces photographies ou vidéos peuvent être des représentations d'un groupe de personnes (intervenants, participants, équipe ESCP,...) ou des représentations individuelles.

En signant la présente, le Participant autorise ESCP à capter par tout moyen à sa disposition son nom, prénom, image (photographie et vidéo) et son, à les utiliser, reproduire et diffuser dans toute manifestation, démarche publicitaire ou promotionnelle ou de communication relative à cet évènement, d'une activité de valorisation de l'évènement et plus généralement de l'Ecole, tant en interne qu'en externe, sans limitation de territoire, et sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

A titre illustratif, ESCP pourra utiliser les noms, prénoms, images et sons du Participant par diffusion d'une vidéo sur les écrans de l'Ecole, par une photographie apposée dans une brochure ou sur le site internet de l'Ecole, etc.

Le Participant donne également son accord pour que ESCP communique toute image, vidéo ou son à tout tiers de son choix pour permettre la diffusion de ces éléments ou pour représenter ESCP.

Ce droit à l'image sera concédé à ESCP pour une durée de 2 ans.

En ce qui concerne ce droit à l'image, la publication ou la diffusion de l'image du Participant, ainsi que les légendes et les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne pourront en aucun cas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée et à sa réputation.

Le Participant peut à tout moment revenir sur cette autorisation. Pour ce faire, il devra en informer par courrier ESCP à l'adresse suivante : ESCP – Direction Communication – 79 avenue de la République, 75011 Paris.

La prise en considération de cette demande sera effective 15 jours après la réception de ce courrier.

Cependant, il est expressément précisé que si une représentation de l'image du Participant se trouve sur des supports de communication dont le retrait est difficile ou si ce retrait entraîne un préjudice financier ou d'image pour ESCP, celui-ci pourra faire usage de ces supports jusqu'à l'édition de nouveaux supports sans la représentation de l'image dont il est demandé le retrait, ce que le Participant accepte.



ESCP entend attirer l'attention du Participant sur le fait que le retrait de l'autorisation d'utilisation du droit à l'image ou un refus d'autorisation d'utilisation du droit à l'image aura pour conséquence soit d'écarter le Participant lors des prises de vue, soit de masquer ou flouter son visage.

Le Participant autorise l'utilisation de ses données, en l'espèce son image, par ESCP pour :

- la promotion de l'évènement et des évènements liés (en cours ou futurs) ;

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

- soit par courrier au « SERVICE DATA PROTECTION OFFICER – ESCP Europe », 3 rue Armand Moisant 75015 Paris ;
- soit par courriel : dataprotection@escp.eu

La demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de son titulaire et préciser l'adresse à laquelle doit être transmise la réponse. Une réponse lui sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande, à défaut le Participant peut saisir la CNIL.

Le(a) Participant(e) :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Email :

Fait à Paris, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)